

Gestion du parking du Petit Chamars - Avenant n° 2 à la convention d'exploitation des équipements de stationnement et de la fourrière

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 17 décembre 1996, la Ville confiait à VIA-STATIONNEMENT, après procédure de publicité, l'exploitation du stationnement payant et de la fourrière à véhicules.

Dans le cadre de cette convention, cette société gère les parkings de la Mairie, Saint-Paul, Cusenier, Allende et le stationnement payant de surface.

Il est proposé de lui confier la gestion du parking du Petit Chamars, récemment mis en service.

La convention initiale prévoit en contrepartie de l'exécution de la mission qui lui est confiée, le versement d'une rémunération forfaitaire annuelle au gérant qui se monte actuellement à 500 000 F HT (valeur 1997).

Pour tenir compte de la gestion supplémentaire du parking Petit Chamars, il est proposé de porter ce montant à 520 000 F HT (79 273,49 €).

Il est précisé que la convention actuelle expire le 31 décembre 2002 et fera donc l'objet d'un appel d'offres à son échéance.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de confier à VIA-STATIONNEMENT la gestion du parking du Petit Chamars moyennant une rémunération annuelle supplémentaire de 20 000 F HT (3 048,98 €).

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention à intervenir avec VIA-STATIONNEMENT.

«M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, j'avais voté contre en ce qui concerne la mise en stationnement payant du Petit Chamars, mais en ce qui concerne la mise en place des stationnements payants de ces places gratuites, je pense qu'on prend le problème à l'envers. En effet, on ne fait que déplacer les problèmes. On a constaté qu'en ayant mis payant le parking Saint-Paul on a eu des problèmes à régler sur la partie de l'avenue de Chardonnet et il a fallu mettre des bornes métalliques pour éviter le stationnement sauvage. On a mis en stationnement payant le Petit Chamars, on s'aperçoit que ces deux parkings ne sont pas remplis, loin s'en faut, j'ai compté ce matin 13 voitures sur le parking du Petit Chamars.

Ce qu'on constate c'est que les problèmes se déplacent de quartier en quartier parce qu'on a augmenté la capacité de stationnement gratuit sur la partie Battant, on s'aperçoit que le parking qui est au Fort Griffon, qui était un stade au départ, est de plus en plus occupé par les voitures et devient un parking de stationnement. Maintenant on a fermé, je pense que c'est dû à l'augmentation de la partie occupation du parking Battant, la partie de sortie en bas, ce qui fait que maintenant on ne peut plus sortir de ce parking que par la sortie supérieure, ce qui entraîne aux heures de pointe une impossibilité d'aller en direction de la gare et des problèmes de sécurité, il suffit d'aller y faire un tour. Aussi je me dis qu'on aurait peut-être dû prendre le problème à l'envers et qu'avec les sommes investies dans ces places de stationnement payantes et d'aménagement, on aurait

peut-être dû essayer d'étudier la possibilité de faire des parkings de proximité avec des arrivées rapides par navettes sur le centre-ville.

D'autre part, on se retrouve avec l'impossibilité de stationner sur la partie du parking du Président puisque le personnel du Crédit Agricole y stationne et quand on regarde bien le fond des choses, on ne fait qu'aller d'un quartier à un autre en déplaçant le problème. Et je crois qu'il faudrait réfléchir au fond des choses, à la proximité des parkings de stationnement.

M. BONNET : Je voudrais intervenir en complément d'Hervé TABOURNOT pour vous rappeler que quand il a été question de voter la mise du parking du Petit Chamars en stationnement payant, vous aviez dit que ça se faisait plus vite que prévu parce qu'il y avait une diminution du nombre de places de stationnement, en particulier dans le secteur du marché, et qu'en conséquence il fallait répondre à cette carence par l'ouverture plus rapide d'un parking payant au Petit Chamars. Donc je ne vois pas pourquoi, si l'offre de stationnement n'est pas augmentée, la rémunération de Via-Stationnement le serait.

M. REGNIER : Pourquoi est-elle augmentée ? Pour une raison simple, c'est parce que cette société assure la gestion de ce parking, s'occupe du matériel et du suivi journalier des appareils... Pour le parking Marché on a diminué le nombre de places, mais le fonctionnement reste exactement le même, puisque le personnel et le matériel restent les mêmes. Là on donne du travail en plus et il faut des effectifs pour suivre, pour dépanner, pour faire le nécessaire, c'est ce qui justifie les 20 000 F supplémentaires par an pour ce contrat.

Pour revenir sur ce qui vient d'être dit par rapport au stationnement, je vais vous donner des chiffres qui démontrent en fin de compte, pour nous tout au moins qui essayons de gérer la politique du stationnement au niveau global et non au coup par coup, que l'ouverture de ce parking répond à ce que nous avons souhaité. Je rappelle qu'il y a 80 places sur le parking ; dès la première semaine alors qu'il était à peine terminé on est arrivé à 230 rotations par jour pour passer à 260 la deuxième semaine et 370 rotations par jour la troisième semaine. Donc, en fin de compte on ne pensait absolument pas que ça allait aller si vite, en sachant d'ailleurs que le jalonnement électronique n'est pas encore complètement terminé, qu'on sait qu'il faut toujours un certain temps pour que les gens prennent leurs habitudes, sachent qu'en se mettant là ils sont proches de la Grande Rue. Aujourd'hui c'est surtout les personnes qui vont à la maternité qui l'utilisent. Les chiffres que je vous donne sont vérifiables heure par heure, je peux même vous dire que pour la grande majorité de ces rotations, c'est entre 1 heure et 2 heures de stationnement, donc cela répond tout à fait à ce qu'on avait souhaité, c'est-à-dire à des gens qui viennent soit en visite à la clinique, soit qui vont faire des courses dans une partie du centre-ville. Et je crois que l'objectif des parkings de stationnement autour de la zone piétonne, c'est bien cela, c'est permettre à nos concitoyens d'approcher le plus près des zones piétonnes pour aller faire des courses d'une ou deux heures. Ce ne sont pas des parkings qui doivent être pleins du matin au soir et si le matin à 9 heures ce parking était plein, nous aurions le résultat inverse de celui attendu.

Quand vous dites qu'il faut poser le problème de fond, c'est-à-dire l'utilisation de la voiture, je crois qu'on revient dans le débat des plans de déplacements urbains. Et après des discussions qu'on a eues avec une partie du personnel de l'hôpital, des recoupages avec les abonnements à la CTB, les appels téléphoniques auprès de Via, du service Voirie, ceux que j'ai eus moi-même avec des gens qui voulaient discuter de leurs

problèmes, il apparaît que certains de nos interlocuteurs qui habitent Planoise et venaient travailler à la clinique ou à l'hôpital en voiture vont se rabattre sur les transports en commun. Ce sont ces personnes qui peuvent se passer de leur voiture et qui ont des moyens de transport en commun, qu'il faut capter et l'objectif est de laisser les places les plus près pour ceux qui viennent au centre-ville faire des courses ou des démarches administratives de courte durée. Et quand on dit qu'à 9 heures par exemple il y a de nombreuses places disponibles, je dirai heureusement. Le parking de la Mairie fonctionne de cette façon. Il charge en milieu d'après-midi ; ainsi, si vous arrivez en début d'après-midi, sur les 600 places il y en a toujours 280 - 300 de libres. Quand vous arrivez à 15 h, il ne reste plus que 30 ou 40 places. C'est des parkings qui sont faits pour la rotation et qui jouent pleinement leur rôle. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE : Les 13 voitures que vous avez comptées à un moment donné, ça ne veut rien dire, c'est le principe de la rotation et quand on en passe à 370 véhicules par jour pour 80 places, c'est quand même intéressant, ça fait un turn over intéressant pour nous, et il y a toujours la possibilité d'utiliser les transports en commun.

M. PINARD : Je crois que les explications sont très convaincantes et je crois que d'ailleurs il faudra les faire connaître aux Bisontins par le biais de BVV. Mais vous savez, en matière de rotation ils sont les plus forts : depuis 1965, il y a eu 6 élections municipales, 6 fois de suite ils ont changé de candidat, nous on n'en a eu que 2 depuis la Libération.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, que répondez-vous à cela ? Vous allez trouver quelque chose... (rires)

M. BONNET : Je ne vais pas répondre à Joseph PINARD parce que ça n'est pas grand chose...

M. LE MAIRE : Mais ça nous amuse !

M. BONNET : Je sais bien mais on pourrait s'interroger sur beaucoup de choses quant à l'histoire de la ville. Moi ce qui m'étonne quand même aujourd'hui c'est que tant la ville que Via-Stationnement, au moment de la convention, ne savaient pas qu'en mettant un parking supplémentaire payant, il y aurait des coûts de fonctionnement supérieurs et qu'on le découvre maintenant.

M. LE MAIRE : Mais si !

M. TABOURNOT : Ce que je voudrais dire à M. REGNIER c'est simplement qu'on ne règle pas le problème des gens qui viennent de l'extérieur, parce que le problème de ces parkings occupés en ventouse constamment sont des gens qui viennent de l'extérieur et ce sont ceux-là qui occupent constamment, ce ne sont pas les Bisontins. On ne règle pas le problème de fond des parkings d'entrée et de proximité, tout simplement. Ça va venir, mais en attendant je préférerais qu'on aménage ces parkings-là avec l'argent plutôt que faire ce qu'on a fait, c'est tout, c'est un choix.

M. LE MAIRE : Je connais quand même peu de villes en France qui laissent 1 200 places libres gratuites (à Chamars) pour les gens de l'extérieur. On essaie de rogner petit à petit mais dans le fond ce n'est pas très logique, il faut déjà penser à ceux qui viennent à Besançon faire des courses ou pour d'autres raisons et qui nous intéressent plus que ceux qui mettent leur voiture à Chamars à 7 heures du matin et qui la reprennent à 19 heures. Ce peut être aussi des clients mais pas les mêmes.

M. REGNIER : Sur le contrat, je crois qu'il faut être clair : à un moment donné, on a lancé un appel d'offres et on a passé un contrat avec les données que nous avons. Quand on a renouvelé le contrat avec Via-Stationnement, mettre le parking du Petit Chamars payant n'était absolument pas prévu, le parking du Marché non plus d'ailleurs et on a passé des avenants. Donc je crois qu'il est logique, si on demande des prestations en plus, de les rémunérer.

Pour revenir sur le problème de fond, on parle de covoiturage en venant de l'extérieur, c'est aussi une possibilité intéressante mais il y a là énormément à faire. Néanmoins on en reparlera dans les années qui viennent. Je crois que la ville a fait des réunions de travail sur ce thème pour son personnel lorsqu'on a supprimé le parking Mairie, pour l'inciter à utiliser les transports en commun ou se regrouper à plusieurs afin d'utiliser un seul véhicule. C'est une réflexion à poursuivre mais pour cela il faut que chacun y mette du sien car multiplier des hauteurs de parking n'est pas notre objectif.

M. LE MAIRE : Je crois qu'on arrivera à trouver une solution quand on appliquera les PDU.

M. JACQUEMIN : Je voulais parler du Petit Chamars. Il y a le grand Chamars. Vous avez vous-même dit à l'instant que peu de villes laissaient à disposition libres, toute la journée, autant de places, 1 200. Je ferai remarquer une chose, d'abord c'est un problème déjà bien ancien qui est celui-là et aucune solution vraiment n'y a été apportée. La deuxième réflexion c'est quand même pour dire que ceux qui s'y garent sont essentiellement ceux qui travaillent dans les administrations publiques situées dans ce secteur, je veux parler de la Préfecture, du Département, de l'Equipement, de l'Administration Fiscale, de l'Hôpital, etc. La question se pose de savoir si l'administration nationale a conscience du problème parce qu'elle a tout de même une part de responsabilité dans la gestion. Doit-elle ou pas y réfléchir, fait-on pression sur elle ou pas pour qu'elle trouve des solutions pour abriter les fonctionnaires qu'elle emploie et qui veulent absolument venir travailler en voiture dans le centre de la ville ? Je ne sais pas si la campagne électorale qui va s'ouvrir apportera une pierre à ce débat, en tout cas la question est tout de même posée, que fera-t-on du grand Chamars ?

M. LE MAIRE : Vous poserez la question aux futurs candidats. J'ai toujours promis aux Bisontins que je ne rendrais pas le grand Chamars payant tant que je serais le maire de cette ville. Mes successeurs feront ce qu'ils voudront, c'est leur affaire !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.